

CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

NOVEMBRE 2019

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

10h45 : Rassemblement à la Mairie.

11h00 : Dépôt de gerbes au monument aux Morts, Marseillaise chantée par les enfants de l'Ecole Marcel Pagnol et jouée par l'Harmonie de Renescure.

Suivie de la célébration religieuse et du vin d'honneur à la salle polyvalente.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

RESERVATION REPAS CANTINE

Pour rappel : les repas doivent être réservés la veille avant 10h (le mardi pour le jeudi et le vendredi pour le lundi). Vous pouvez annuler et reporter un ou plusieurs repas si vous prévenez le 07.52.60.84.24 la veille AVANT 10h. Tout repas non reporté sera à payer, même en l'absence de l'enfant. **ATTENTION pour le repas du mardi 12 novembre la réservation doit être faite le vendredi 8 novembre avant 10h !**

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

THEATRE

Vie Associative organise un après-midi théâtre le **dimanche 24 novembre à 15h30** à la Salle Polyvalente.

Cette année la troupe du TALC « LES TETES A CLAQUE » est heureuse de vous proposer une comédie de boulevard en 4 actes, intitulée « Albert, il en a dans le bide », comédie de Michel Le Dall.

« Prenez des radiologues en difficulté financière, deux sœurs qui se détestent dont une qui se fait virer du cabinet, et, pour y échapper s'invente un amant et une grossesse, ajoutez un gendarme qui court après des pieds nickelés de cambrioleurs, plus l'histoire d'un patient avec un ulcère affublé d'une femme en plein démon de midi, le tout autour d'un dîner avec un lingot d'or et la situation devient explosive.... »

Tarif adulte : 7€. Enfant -12 ans : 5€.

Pré-vente des tickets les samedis 16 et 23 novembre à la salle du Caté (à côté de la bibliothèque) de 10h00 à 12h00. Egalement vente sur place le jour de la représentation.

Pour tout renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter Vie Associative : vieassociative.cw@gmail.com

SPECTACLE DE NOEL VIE ASSOCIATIVE

Le **samedi 14 décembre à 15h00** rejoignez-nous à la salle polyvalente pour un spectacle de ventriloque... Valerjean et Oscar ! L'humour et le sens de la répartie seront au rendez-vous. Rires assurés !

Ce spectacle est **gratuit** pour tous les enfants de la commune, ouverture des portes à 14h30.

Friandises et boissons offertes aux enfants.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES

Les rues de Campagne-lez-Wardrecques vont de nouveau se parer de mille lumières au moment des fêtes de fin d'année, et pour garder la tradition quoi de mieux qu'un concours des maisons illuminées. Vous recevrez dans quelques semaines un bulletin d'inscription avec des informations plus détaillées.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Il vous suffit de vous présenter en Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, vous pouvez également le faire en ligne.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

LES FEUILLES MORTES

Il est rappelé aux riverains que les caniveaux doivent être nettoyés par leurs soins devant leur habitation. Les puisards, les égouts, et les fossés ne sont pas des vides ordures. Malheureusement, on constate trop souvent que l'écoulement des eaux est retardé par les saletés et les touffes d'herbe qui y poussent, les égouts sont parfois obstrués par des feuilles mortes, des tontes de gazons et des objets de toutes sortes.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

NUISIBLES

Suite à la prolifération de rats, il est demandé à chacun de traiter sur sa propriété. Du produit est disponible à la Mairie en quantité limitée.

COLLECTE DES DECHETS

A compter du 1^{er} janvier 2020, notre commune change de jour de collecte, les ordures ménagères (poubelle verte) seront collectées chaque mercredi à partir de 5h15, les emballages ménagers (poubelle jaune) seront collectés le lundi dès 5h15 les semaines paires. La collecte du verre reste en apport volontaire.

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

Lundi : 14h-17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi :
9h – 11h45 / 14h - 17h30

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

MESSAGE DE LA GENDARMERIE

A plusieurs reprises, il a été porté à la connaissance du commandant de brigade de Saint-Martin-Lez-Tatinghem que des comportements suspects (repérages et/ou démarchage loufoque) avaient été constatés au sein de la commune. Ces comportements étaient tels que les personnes avaient jugé utile de relever les immatriculations mais sans prévenir la gendarmerie.

La gendarmerie rappelle les précautions suivantes :

- Si absence totale de risque : relever les immatriculations des véhicules utilisés et observer la direction de fuite ou de progression dans la commune
- Faire le 17, signaler les comportements et communiquer les éléments recueillis
- Contacter votre référent participation citoyenne le plus proche

Pour contacter la brigade :

- Pour signaler un élément non urgent : bta.stmartinleztatinghem@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- En cas d'urgence, composer le 17 ou le 03 91 93 00 00
- Pour tout renseignement : <https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>, sur ce site vous trouverez la brigade numérique, les pré-plaintes en ligne, vous pourrez y inscrire votre absence dans le cadre de l'opération tranquillité vacances,....

∞ ∞ ∞ ∞ ∞



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement communal de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020.

Ce qu'il faut savoir : le recensement est une évaluation de la population, de ses besoins et de ses conditions de vie. Il est effectué régulièrement dans toutes les communes, et permet d'établir des données démographiques sur le nombre d'habitants en France, leur logement, leur situation matrimoniale ou professionnelle.

Comment ça marche ? Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme 60% des personnes recensées. Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Peut-on être aidé ? L'agent recenseur est à la disposition des personnes souhaitant de l'aide, quelle que soit la nature de la difficulté rencontrée. Merci de lui réserver un bon accueil.

Est-il obligatoire de répondre au recensement ? Participer au recensement est obligatoire et un nombre important de réponses permet la précision dans le traitement des données.

Votre participation est essentielle.

**Elle est rendue obligatoire par la loi,
mais c'est avant tout**

un devoir civique, simple et utile à tous.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

CARTE D'IDENTITE – PASSEPORT

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à **n'importe quelle mairie** à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement (autour de nous : Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Lumbres, Hazebrouck, Fauquembergues...). Contactez la mairie choisie pour prendre rendez-vous et connaître les modalités. **ATTENTION :** votre présence est obligatoire pour procéder à la prise d'empreintes.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞